



**JUSTIFICATIF PERMANENT
DE DÉPLACEMENT PROFESSIONNEL
entre 18 heures et 6 heures
« Exploitants et salariés agricoles »**
Attestation validée et reconnue par la Préfecture de la Sarthe

Je soussigné(e).....

exploitant(e) agricole sur la/les commune(s) de.....

salarié(e) agricole sur la/les commune(s) de.....

Né(e) le :/...../.....

Domicilié à (adresse complète) :

N° de Siret (pour les exploitants):

Certifie sur l'honneur que mon déplacement est lié au motif autorisé par l'article 4 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 portant sur la réglementation des déplacements, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et de la lutte contre la propagation du virus Covid-19:

- **Déplacement entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ne pouvant être différé ;**
- **Déplacement nécessaire et indispensable pour les besoins de mon exploitation agricole ne pouvant être différé ;**
- **L'activité agricole ne peut être organisée sous forme de télétravail.**

Fait pour valoir ce que de droit,

Signature du titulaire de l'autorisation:

Pour les salarié(e)s, Signature et/ou cachet de l'employeur:
(Nom de l'exploitant ou de la société)